

RAPPORT
DE GESTION

2011



RÉSUMÉ



CAISSE DE PENSIONS
de la République et Canton du Jura



Séprais 12
à Boécourt



Poste 18
à Cornol



Collèges 23
au Noirmont

RAPPORT DE GESTION 2011

L'exercice 2011 aura été marqué par une stagnation des marchés boursiers, en raison notamment de la reprise de la croissance qui se fait attendre, mais également de la difficulté rencontrée par certains Etats européens à honorer leurs engagements financiers. Par ailleurs, la dégringolade de l'euro face au franc suisse durant les deuxième et troisième trimestres a contraint la Banque Nationale Suisse à fixer un niveau plancher d'un euro pour 1.20 franc suisse. Cet élément a conduit à une perte sur les opérations de couverture des devises étrangères de la Caisse de pensions et contribué au résultat négatif constaté en 2011.

Au cours de ce dernier exercice, l'ancien (voir ch. 2.4 ci-après) expert de la Caisse a rendu son rapport actuariel et a constaté que la situation financière s'est aggravée. Ainsi, malgré l'entrée en vigueur récente de la loi sur la Caisse de pensions (ci-après : LCP) en février 2010, il recommande la prise de nouvelles mesures d'assainissement à brève échéance. Le Conseil a ainsi adressé, en fin d'année 2011, un rapport à l'intention du Gouvernement. Sur cette base, celui-ci a requis des informations complémentaires

afin d'analyser toutes les pistes envisageables et devrait publier un message à l'intention des partenaires de la Caisse au cours de l'été 2012.

Durant l'exercice sous revue, la performance de l'ensemble de la fortune de la Caisse s'est affichée à - 3.9% contre + 0.8% une année auparavant. A titre de comparaison, le résultat observé dans les caisses de pensions suisses en 2011 s'élève, en moyenne, à -0.3%. Sur les 9 dernières années, la performance moyenne de la Caisse s'est élevée à 2.4 % par année contre 3.0 % pour la moyenne suisse.

Globalement, en tenant compte du résultat net de l'activité d'assurance, des frais administratifs mais également de la constitution d'une provision de CHF 50 millions pour anticiper les effets négatifs de la probable réduction du taux technique et de l'augmentation de l'espérance de vie, le résultat de l'exercice 2011 fait état d'un excédent de charges de CHF 118,7 millions (- CHF 33.9 millions en 2010). Au 31 décembre 2011, le degré de couverture diminue ainsi à 59.3 % (65,7 % à fin 2010) et le découvert s'établit à CHF 466.6 millions.

Voici, en résumé, quelques chiffres concernant la Caisse en 2011 comparés à ceux de l'exercice précédent :

	2011	2010
Performance de la Caisse	- 3.9 %	0.8 %
Performance moyenne des caisses de pensions suisses *	- 0.3 %	3.0 %
Total du bilan au 31.12.	CHF 911.2 millions	CHF 949,0 millions
Résultat net global (-/+ excédent de charges / produits)	- CHF 118.7 millions	- CHF 33.9 millions
Degré de couverture	59.3 %	65.7 %
Découvert technique	CHF 466.6 millions	CHF 347.9 millions
Effectif des assurés	6'368	6'255
Effectif des pensionnés	2'341	2'258

* Enquêtes annuelles de Swisscanto sur les caisses de pensions suisses

BILAN au 31.12.2011 / 31.12.2010

(en CHF)	INDEX ANNEXE	31.12.2011	31.12.2010
ACTIF			
Placements		907'676'868.38	944'870'510.09
Disponibilités et placements à court terme	6.4	38'013'610.59	28'932'215.66
Prêts aux employeurs affiliés	6.4 / 6.8	253'027.20	267'150.00
Prêts divers	6.4	3'093'465.25	3'416'481.80
Obligations et autres créances de débiteurs en francs suisses	6.4	33'211'350.00	79'093'880.00
Obligations et autres créances de débiteurs en monnaies étrangères	6.4	149'870'541.75	120'833'381.00
Actions de sociétés suisses	6.4	149'340'457.10	152'861'800.00
Actions de sociétés étrangères	6.4	172'209'022.00	201'288'283.00
Placements alternatifs: - hedge funds	6.4	45'902'228.70	52'009'437.00
- matières premières	6.4	65'676'983.83	69'885'339.93
Prêts hypothécaires	6.4	1'421'645.95	1'633'919.40
Immobilier suisse	6.4	222'037'729.85	206'168'720.30
Immobilier étranger	6.4	26'646'806.16	28'479'902.00
Compte de régularisation actif		3'504'866.95	4'126'512.15
Actifs transitoires	7.1	3'504'866.95	4'126'512.15
Total ACTIF		911'181'735.33	948'997'022.24
PASSIF			
Dettes		8'720'892.20	8'082'978.97
Prestations de libre passage et pensions en suspens		7'944'187.85	7'365'679.79
Transferts de libre passage en suspens		13'182.00	154'336.78
Fonds de garantie LPP	5.3	213'523.00	322'593.00
Autres dettes	7.2	549'999.35	240'369.40
Compte de régularisation passif		308'377.53	103'160.65
Passifs transitoires		308'377.53	103'160.65
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1'368'720'012.85	1'288'722'104.30
Capital de prévoyance des assurés	5.2	811'639'195.00	799'741'257.65
Capital de prévoyance des pensionnés	5.4	616'703'610.00	595'107'195.00
Provision technique pour longévité	5.7	30'551'000.00	24'643'200.00
Provision technique pour fluctuation des risques décès et invalidité	5.7	8'200'000.00	7'750'000.00
Provision tech. pour chang. de taux technique + compl. longévité	5.7	50'000'000.00	0.00
Sous-total		1'517'093'805.00	1'427'241'652.65
Comptes de dépôts d'épargne	5.8	159'545.20	291'882.85
Fonds de réserve des membres du Gouvernement	5.9	3'042'631.50	3'831'643.80
Fonds de réserve des membres de la Police cantonale	5.10	133'431.15	81'125.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		1'520'429'412.85	1'431'446'304.30
Part de financement en répartition (10 %) - (art. 80 LCP), eu égard à l'objectif financier de 90 %	5.11	- 151'709'400.00	- 142'724'200.00
Découvert par rapport à l'objectif financier de 90 %		- 466'567'547.25	- 347'911'221.68
Situation au 1 ^{er} janvier		- 347'911'221.68	- 313'989'715.60
Résultat de l'exercice		- 118'656'325.57	- 33'921'506.08
Total PASSIF		911'181'735.33	948'997'022.24

COMPTE D'EXPLOITATION

(en CHF)	INDEX ANNEXE	2011	2010
+ Cotisations et apports ordinaires		72'063'620.19	70'104'125.96
Cotisations des salariés (y c. les rappels de cotisations)	3.2	30'289'233.73	28'668'495.00
Cotisations des employeurs (y c. les rappels de cotisations)	3.2	38'450'728.02	37'288'039.01
Primes uniques et rachats		3'256'948.44	4'056'115.95
Subsides du Fonds de garantie LPP	5.3	66'710.00	91'476.00
+ Prestations d'entrée		11'344'002.88	11'224'210.69
Apports de libre passage		10'937'731.38	9'657'593.74
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		406'271.50	1'566'616.95
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		83'407'623.07	81'328'336.65
- Prestations réglementaires		- 57'626'977.10	- 55'240'723.00
Pensions de vieillesse		- 37'359'604.75	- 35'290'551.95
Pensions de survivants		- 6'553'170.75	- 6'306'675.55
Pensions d'invalidité		- 5'115'320.90	- 5'541'663.10
Pensions d'enfants		- 743'821.80	- 795'066.65
Autres prestations réglementaires	7.3	- 3'281'466.15	- 3'313'586.85
Prestations en capital à la retraite		- 4'250'829.00	- 3'846'930.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 322'763.75	- 146'248.90
- Prestations de sortie		- 23'083'222.83	- 23'193'496.79
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 16'104'926.23	- 15'323'786.89
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		- 6'978'296.60	- 7'869'709.90
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 80'710'199.93	- 78'434'219.79
+/- Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance et de provisions techniques		- 79'997'908.55	- 43'224'053.07
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés	5.2	- 11'897'937.35	- 80'839'996.65
Constitution de capitaux de prévoyance des pensionnés	5.4	- 21'596'415.00	- 46'486'156.00
Constitution de provision technique pour longévité	5.7	- 5'907'800.00	- 6'574'482.00
Constitution de prov. techn. pour fluct. des risques déc. / inval.	5.7	- 450'000.00	0.00
Dissol. / Constit. (+/-) de prov. techn. exceptionnelles	5.7	- 50'000'000.00	73'835'000.00
Sous-total - Variation des provisions techniques (100 %)		- 89'852'152.35	- 60'065'634.65
Dissolution des comptes de dépôts d'épargne	5.8	132'337.65	10'595'875.73
Dissolution du Fonds de réserve des membres du Gouvernement	5.9	789'012.30	196'118.45
Dissol. / Constit. (+/-) du Fonds de réserve des membres de la Police cantonale	5.10	- 52'306.15	42'987.40
Variation de la part de financement en répartition		8'985'200.00	6'006'600.00
- Charges d'assurance		- 288'215.05	- 414'069.00
Cotisations au Fonds de garantie LPP	5.3	- 288'215.05	- 414'069.00
Résultat net de l'activité d'assurance		- 77'588'700.46	- 40'744'005.21
+ Résultat net des placements		- 39'938'243.56	8'125'266.37
Résultat net sur disponibilités et placements à court terme	6.6	- 8'639'691.81	9'546'684.00
Résultat net sur prêts aux employeurs affiliés	6.6	5'009.05	10'274.80
Résultat net sur prêts divers	6.6	176'915.85	198'813.50
Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs en francs suisses	6.6	- 583'477.22	2'517'333.90
Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs en monnaies étrangères	6.6	3'265'206.58	- 7'286'887.42
Résultat net sur actions de sociétés suisses	6.6	- 9'111'539.50	4'847'741.75
Résultat net sur actions de sociétés étrangères	6.6	- 25'893'612.11	- 7'450'055.13
Résultat net sur placements alternatifs - hedge funds	6.6	- 2'920'903.19	- 1'151'795.18
- matières premières	6.6	- 4'233'356.38	- 1'388'422.50
Résultat net sur prêts hypothécaires	6.6	63'586.25	87'041.50
Résultat net sur immobilier suisse	6.6	9'828'984.35	7'854'941.00
Résultat net sur immobilier étranger	6.6	- 1'412'042.88	773'489.45
Frais administratifs relatifs à la gestion des titres	6.6	- 483'322.55	- 433'893.30
- Autres charges et produits divers		291'604.20	80'658.66
Intérêts moratoires sur prestations de sortie		- 91'893.25	- 84'129.19
Actions de droit récursoire		- 36'598.05	0.00
Prestations de droit récursoire		355'000.00	128'031.75
Correctifs d'actifs et produits divers		65'095.50	36'756.10
- Frais d'administration		- 1'420'985.75	- 1'383'425.90
Frais d'administration	7.4	- 1'420'985.75	- 1'383'425.90
= Excédent de charges (-) / produits (+)		- 118'656'325.57	- 33'921'506.08

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Domicile	Fonction		Représentation
Didier Nicoulin	Delémont	président	1 / 3	dès le 01.01.2011
Daniel Rüegg	Vicques	vice-président	2	jusqu'au 02.09.2011
Pascal Charmillot	Courtételle	vice-président	2	dès le 28.09.2011
Monique Beuret	Courgenay	membre	2	
Marc Chappuis	Courroux	"	2	
Catherine Geiser	Courrendlin	"	2	
Emmanuel Koller	Delémont	"	2	dès le 01.01.2011
Jean-Claude Lachat	Bassecourt	"	2	
Cécile Bélet-Gonda	Alle	membre	3	dès le 01.01.2011
Clotilde Berdat	Courroux	"	3	
Marcel Chaignat	Courrendlin	"	3	
Claude-Alain Chapatte	Vicques	"	3	dès le 01.01.2011
Jean-Marc Scherrer	Coeuve	"	3	

- 1: Le président est nommé alternativement parmi les administrateurs représentant les employeurs et parmi ceux représentant les assurés
- 2: Désignés par le Gouvernement et représentant l'Etat et les employeurs affiliés
- 3: Elus par l'Assemblée des délégués et représentant les assurés

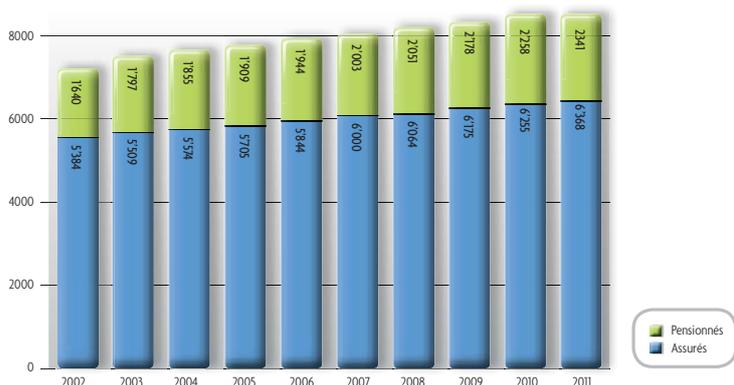
La durée du mandat d'administrateur correspond à la législature cantonale (art. 68 LCP).
Un administrateur est rééligible trois fois.

La Caisse est valablement engagée, pour toutes les décisions formellement prises par le Conseil, par la signature collective à deux:

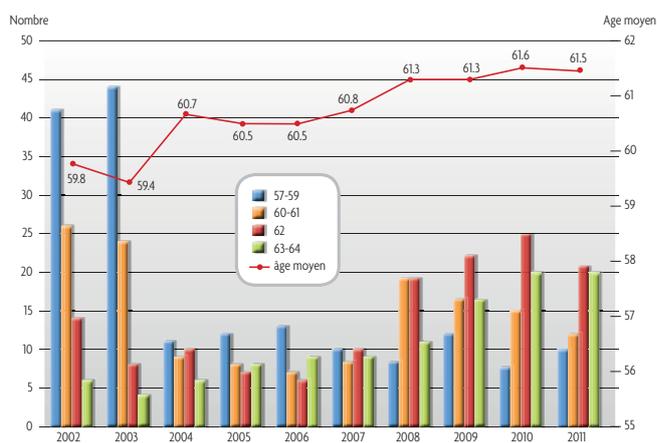
- a) du président ou d'un membre du Conseil et du directeur;
- b) du président et d'un membre du Conseil.

GRAPHIQUES

Evolution de l'effectif des membres de la CPJU



Nombre de retraites anticipées et âge moyen annuel



PRÉVOYANCE

Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère la prévoyance professionnelle de trois collectivités d'assurés.

a) Plan principal

Tant que l'assuré n'a pas atteint ses 22 ans révolus, il est couvert uniquement contre les risques d'invalidité et de décès. Dès 22 ans révolus, il est couvert également pour la retraite.

L'âge terme réglementaire est fixé à 62 ans. Cependant, si les rapports de service s'étendent au-delà de cet âge, la retraite est reportée d'autant, mais au plus tard à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. Pour les enseignants, il correspond à la fin du semestre le plus proche de ces âges.

Une pension de retraite égale à 60% du dernier traitement assuré est versée à l'affilié qui compte, à l'âge terme, 40 années d'assurance. En cas d'invalidité, la rente assurée correspond à la pension de retraite déterminée à l'âge terme. En cas de décès, le conjoint survivant, ou le partenaire enregistré survivant, bénéficie d'une rente égale à 70% de la pension. Un ayant droit reçoit, pour chacun de ses enfants dont il a la charge, une rente complémentaire égale à 20% de la pension de retraite ou d'invalidité.

b) Membres de la Police cantonale

Le seul élément qui différencie cette collectivité du plan principal est l'âge terme, lequel est fixé à 60 ans.

c) Membres du Gouvernement

La prévoyance de ces assurés est régie par un décret propre, tant pour l'assurance vieillesse que pour les risques invalidité et décès.

Financement, méthodes de financement

Pour les catégories a) et b), la Caisse applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP. Dès le 1^{er} février 2010, les cotisations (exprimées en pourcent du traitement assuré) sont les suivantes :

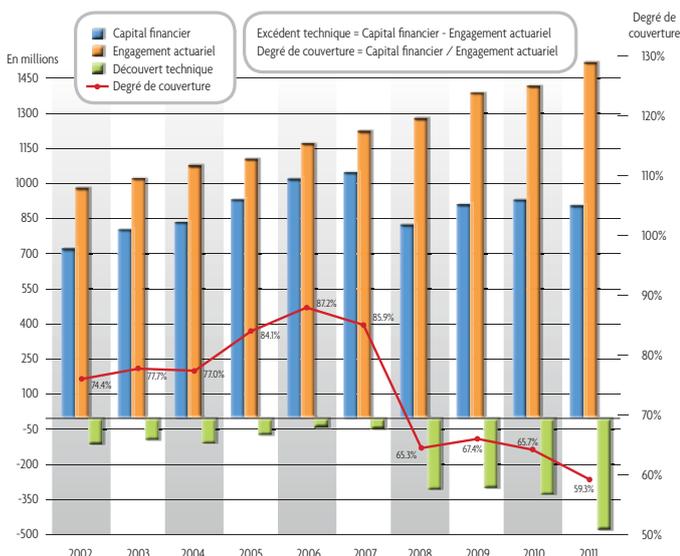
- Assurés de moins de 22 ans: 3% (assuré 1.2%, employeur 1.8%);
- Catégorie a): 23% (assuré 10.1%, employeur 12.9%);
- Catégorie b): 26% (assuré 11.6%, employeur 14.4%).

Par ailleurs, dès cette date, le principe du rappel de cotisations a été introduit.

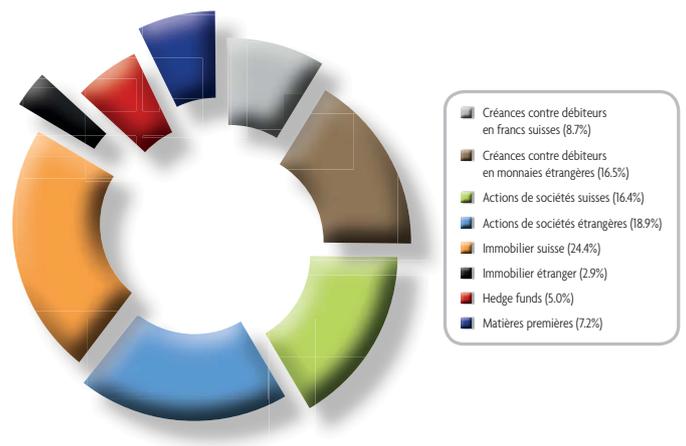
Quant à la collectivité des membres du Gouvernement, les prestations sont financées selon le principe de la répartition. La cotisation des ministres est identique à celle des assurés de la catégorie a), alors que l'Etat verse une cotisation quatre fois supérieure.

Quelle que soit la catégorie, le traitement assuré est égal aux 85% du traitement AVS réduits d'un montant de coordination correspondant aux $\frac{2}{3}$ de la rente complète maximale de l'AVS (CHF 18'560.00 en 2011).

Evolution des engagements actuariels, du capital financier et du degré de couverture



Répartition de la fortune par catégories de placements au 31.12.2011





CAISSE DE PENSIONS

de la République et Canton du Jura

Rue Auguste-Cuenin 2

Case postale 1132

2900 Porrentruy

Téléphone 032 465 94 40

Fax 032 466 71 40

Courriel admin@cpju.ch